

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AC401

présenté par

M. Diouara, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

| Programmes | + | - |
|--|------------|------------|
| Sport | 0 | 0 |
| Jeunesse et vie associative | 0 | 98 000 000 |
| Jeux olympiques et paralympiques 2024 | 0 | 0 |
| Fonds de soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire (<i>ligne nouvelle</i>) | 98 000 000 | 0 |
| TOTAUX | 98 000 000 | 98 000 000 |
| SOLDE | 0 | |

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, nous proposons la création d'un fonds de soutien aux structures et associations d'éducation populaire à destination des jeunes (dont associations JEP et MJC) ;

La crise énergétique et l'inflation justifient davantage la nécessité de parer à ces baisses substantielles des ressources des acteurs associatifs JEP. Au regard de la hausse des prix sur l'année 2023 (+4,9 % selon l'INSEE), l'État doit apporter son soutien aux acteurs les plus fragilisés par l'inflation. En outre, il est nécessaire d'apporter un soutien aux associations JEP, agrément dont nous fêtons le 81e anniversaire, et ainsi leur permettre de continuer d'assumer leurs cruciales activités d'éducation populaire. Ce fonds servira également à répondre partiellement aux impératifs écologiques, le financement de la rénovation énergétique de structures d'éducation populaire.

Rappelons-le : la démarche est celle du soutien à la formation initiale ou continue, en dehors des cadres institutionnels classiques, et en complément de l'enseignement formel. Nous incorporons au dispositif les MJC qui ont pour vocation de lier jeunesse et culture dans une perspective d'éducation populaire. Celle-ci facilite l'accès aux savoirs, à la culture académique mais aussi aux cultures populaires, afin de développer l'émancipation, l'exercice de la citoyenneté et de l'autonomie. Elle repose sur un enseignement par les pairs et s'adresse à des publics adultes mais également à la jeunesse et à l'enfance, en particulier par le biais des structures de vacances et de loisirs.

Dotée de 153 millions cette année, l'action relative à la jeunesse et à l'Éducation Populaire affiche une perte sèche de 10,9 millions par rapport à la LFI de 2024. Une partie est captée par « 1 jeune 1 mentor », qui échoue à remplacer un réel service public de l'orientation. La jeunesse et l'éducation populaire méritent plus. Comment « faciliter l'accès du plus grand nombre de jeunes à des loisirs éducatifs, des pratiques d'éducation populaire », comme l'indiquent le bleu budgétaire, si on retire presque 11 millions à la jeunesse et à l'éducation populaire ?

Face à cette nouvelle saignée, nous soutenons cette année encore la création d'un fonds de soutien aux structures d'éducation populaire à destination des associations d'éducation populaire JEP et les MJC, fonds qui permettra notamment de répondre partiellement à l'impératif écologique et économique de rénovation énergétique que rencontrent ces structures.

Pour respecter les règles de recevabilité financière, nous proposons dans cet amendement de transférer les crédits de paiement et autorisations d'engagement de l'action 06 – Service National Universel du programme 163 – Jeunesse et vie associative à hauteur de 98 millions d'euros en autorisations d'engagement et 98 millions d'euros en crédits de paiement, vers un nouveau programme intitulé « Fonds de soutien aux associations de jeunesse et d'éducation populaire ».

En outre et aux regards des besoins urgents, avec ce programme ainsi gagé, nous assurerions des premières ressources à l'action en faveur de l'éducation populaire précédemment citées, dont des ressources utiles à la soutenabilité écologique, et donc la pérennité matérielle de ces structures.